

FORMULAIRE DE RETOUR DES CESU PERIMES

CONDITIONS D'ECHANGE

- Dès que vos CESU arrivent en fin de validité : vous avez jusqu'au **28 février 2026** (**cachet de la poste faisant foi**) pour retourner vos CESU afin qu'ils soient traités, annulés et reproduits au nouveau millésime.
- Toute demande effectuée après cette date ne sera pas prise en compte.
- Les Chèques Domicile CESU sont à retourner impérativement **par courrier en recommandé avec AR (R.A.R)**, dans une enveloppe sécurisée, type enveloppe compensée ou kraft renforcée (frais à votre charge).
- Tout envoi non-parvenu ne pourra engager la responsabilité de CHEQUE DOMICILE.

Ce formulaire est à retourner dûment complété et accompagné impérativement de vos titres à :

**CTVADOM
Parc des Terres Rouges - CS 80078
51 203 EPERNAY**

AVANT LE 28 FEVRIER 2026

BENEFICIAIRE

Civilité : ☐ Madame

☐ Monsieur

Nom : Prénom :

Date de naissance : ____/____/____

Adresse :

Adresse 2 :

Code postal : Ville :

Tél :

N° des CESU retournés : du au.....
du au.....
du au.....

Année du millésime échangé : 2025

Nombre de titres de 20 € =

Nombre de titres de 10 € =

Total de chèques retournés :

Montant total retourné : €

Je demande la reproduction de mes titres périmés au nouveau millésime.

J'ai bien pris connaissance des conditions d'échanges ci-dessus.

Date : ____/____/____

Signature du bénéficiaire :